

**Rapport de la Commission des Finances au
Conseil Communal relatif à la vente de la parcelle n° 171
En Champ Cadet
Préavis municipal no 04/2024**

Madame La Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances composée de :

- Monsieur Daniel Morier, Président
- Monsieur Basile Favre
- Madame Theres Brillet
- Madame Véronique Jaquemet
- Monsieur Tonino Natale, rapporteur

a rencontré la Municipalité et la secrétaire municipale en date du 27 août 2024 afin de nous expliquer leurs motifs et démarches. La commission des Finances s'est réunie à 2 reprises les 3 et 10 septembre 2024 pour en discuter.

En préambule, nous tenons à préciser que le texte du préavis porte à confusion sur le paragraphe du droit de superficie (DDP). La Commission gestion et finances mentionnée sous CGF n'est pas celle de St-Barthélemy mais celle du canton. Une erreur s'est également glissée dans le préavis concernant la construction de ces halles, 1990 est l'année de l'acquisition de ces halles par la Commune. La construction est plus ancienne.

Comme mentionné sur le préavis, le rendement d'un droit de superficie est minime. La Municipalité nous a également précisé n'avoir reçu aucune offre à la suite de l'établissement de l'étude de faisabilité. Cependant, lorsque la Municipalité a envisagé une vente de la parcelle, plusieurs offres lui sont parvenues et lui a permis d'estimer le montant de départ à CHF 1'200'000.—.

Malgré notre demande et à notre grand regret, la commission n'a malheureusement pas eu accès à ces offres en raison de la protection des données personnelles. De plus, comme il nous l'a été rappelé, notre rôle est de nous prononcer exclusivement sur l'aspect financier du préavis et non sur le bien-fonds.

La Commission des Finances s'est renseignée sur le marché actuel et le montant CHF 300 m2 lui paraît correct. Cependant, nous constatons que le prix de départ mentionné dans le texte du préavis de CHF 1'200'000.— n'est pas stipulé dans les conclusions. Nous proposons donc l'amendement suivant : « à un prix minimum de CHF 1'200'000.— » et son inscription en bonne et due forme dans la conclusion. En cas d'une vente inférieure à ce montant, un accord du Conseil Communal serait nécessaire.

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances propose au Conseil Communal de prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal

- Vu le préavis municipal No 04/2024 ;
- Ouï le rapport de la Commission des Finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- de modifier les conclusions dudit préavis comme suite
 - d'autoriser la Municipalité de vendre la parcelle n° 171 En Champs Cadet à un **prix minimum de CHF 1'200'000.—.**

St-Barthélemy, le 23 septembre 2024

Pour la Commission des Finances :

Daniel Morier

Basile Favre

Theres Brillet

Véronique Jaquemet

Tonino Natale